

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-431 DU 4 OCTOBRE 1996

portant approbation du Bilan de la
COBENAM pour l'exercice 1995

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;

VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation
et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 18 Mars
1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU l'ordonnance n°74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratification de la
Convention entre la République du Bénin et la République
Algérienne Démocratique et Populaire portant création de la
Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) ;

VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

VU le Décret N° 96-241 du 21 Juin 1996, portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère du Plan , de la Restructuration Economique et
de la Promotion de l'Emploi ;

Sur Rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Septembre 1996

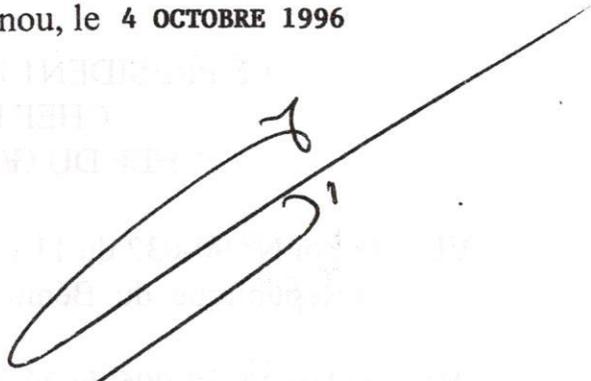
DECRETE:

Article 1er: Sont approuvés le Bilan et les comptes annexes exercice 1995 de la COBENAM tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret

Article 2: Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

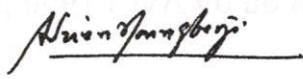
Fait à Cotonou, le 4 OCTOBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



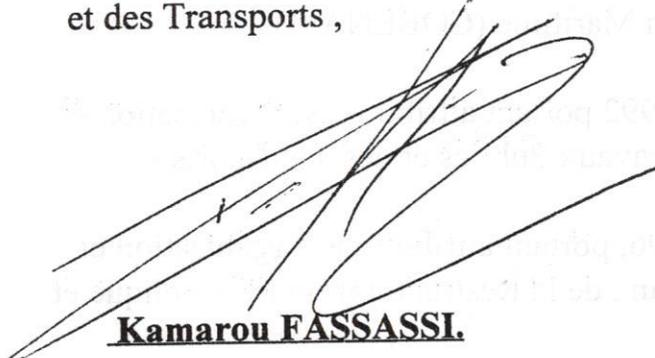
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports ,



Kamarou FASSASSI.

Le Ministre du Plan de la Restructuration
Economique et de la Promotion de
l'Emploi,



Léonard Jijoho PADONOU.
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SGG 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4
MTPT 4 Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB- FASJEB-ENA 3 JO 1.